



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2015**

**DATE DE  
CONVOCAION**

**14 Décembre 2015**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 13  
ABSENTS : 06  
QUORUM : 10  
PROCURATION : 01

**DELIBERATION N°49/2015/MT  
Décision Modificative n° 2**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX-HUIT DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Patrick LECANTE, Maire  
M. Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme Marcelline POPO, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Liliane DAUPHIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Jean-Yves TARCY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Vincent MAYEN, Conseiller  
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère  
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère  
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller  
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère  
M. Donel DUCCE, Conseiller  
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère  
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :** M. Brice SEPHO, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère  
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

**ABSENTS :** M. Christian PORTHOS, Conseiller  
Mme Marlène MONTET, Conseillère  
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick LABEAU a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame Valérie BATAILLIE a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU.



## DELIBERATION N°49/2015/MT

### Décision Modificative n° 2

Il est nécessaire de compléter ou de modifier certains crédits prévus au budget primitif 2015. C'est à ce titre que la présente Décision Modificative (D.M.) n° 2 vous est présentée. Il s'agit de la dernière de l'exercice 2015.

Celle-ci porte sur des ajustements et des inscriptions budgétaires effectués uniquement en section de fonctionnement.

La section de fonctionnement se présente en équilibre dans le sens des dépenses conformément au tableau ci-dessous :

#### DECISION MODIFICATIVE N°1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Comptes	Chapitre règlementaire	DM2
60611	011	8 000,00€
6135	011	3 000,00€
61521	011	12 000,00€
61523	011	-12 000,00€
61551	011	-3 000,00€
616	011	-8 000,00€
6228	011	-34 000,00€
6232	011	34 000,00€
<b>Total ajustement 011</b>		<b>00,00€</b>
64111	012	232 000,00 €
64131	012	22 000,00 €
6451	012	-232 000,00 €
<b>Total ajustement Chapitre 012</b>		<b>22 000,00 €</b>
6815	dotations aux provisions	-22 000,00 €
<b>Total ajustement Chapitre 68</b>		<b>-22 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>00,00 €</b>

La décision modificative n° 2 est en équilibre dans le sens des dépenses.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver la décision modificative n° 2 de l'exercice 2015 mentionnée supra.

- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n° 50/MT/2015 de Monsieur le Maire portant sur la Décision Modificative n° 2 ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

### DECIDE

**Article 1:** APPROUVE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2015 mentionnée supra.

### DECISION MODIFICATIVE N°1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Comptes	Chapitre règlementaire	DM2
60611	011	8 000,00€
6135	011	3 000,00€
61521	011	12 000,00€
61523	011	-12 000,00€
61551	011	-3 000,00€
616	011	-8 000,00€
6228	011	-34 000,00€
6232	011	34 000,00€
<b>Total ajustement 011</b>		<b>00,00€</b>
64111	012	232 000,00 €
64131	012	22 000,00 €
6451	012	-232 000,00 €
<b>Total ajustement Chapitre 012</b>		<b>22 000,00 €</b>
6815	dotations aux provisions	-22 000,00 €
<b>Total ajustement Chapitre 68</b>		<b>-22 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>00,00 €</b>

**Article 2:** **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

POUR	14	dont procuration(s)	1
------	----	------------------------	---

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----



**Le Maire,**

**Patrick LECANTE**

Publication le :

